

Rapport d'activité CCICp 2022

Valérie Dénériaz, Colette Held-Speiser et Séverine Neyret

Responsable et infirmières CCICp

Le 6 avril 2023

Table des matières

1. Résumé	3
2. Introduction.....	4
3. Equipe CCICp	5
3.1. Site Internet.....	5
4. Réseau d'hébergement et logements supervisés	6
5. Profil des usagers.....	7
6. Demandes d'orientation dans la Brioche psy.....	8
6.1. Nombre total de demandes	8
6.2. Nombre de demandes selon utilisateurs	9
6.3. Demandes d'information	9
6.4. Type de lieux recherchés.....	10
6.5. Demandes traitées par les utilisateurs Brioche psy	10
6.6. Demandes de transfert.....	11
7. Type de demandes récurrentes.....	11
7.1. Personnes avec une problématique d'addiction.....	11
7.2. Demandes pour des personnes vieillissantes.....	12
7.3. Demandes pour des personnes en situation de handicap	13
7.4. Demandes pour jeunes adultes.....	15
8. Offre et demandes	16
8.1. Nombre de places annoncées	16
8.2. Nombre de places annoncées / nombre de demandes	17
9. Type d'issues	18
9.1. Nombre d'admissions.....	18
9.2. Nombre de demandes retirées en cours de processus.....	19
9.3. Nombre de demandes actives.....	19
10. Durée du processus d'admission.....	20
10.1. Durée entre la demande et l'attribution de la place.....	20
10.2. Durée entre la disponibilité de la place et son attribution	20
11. Recommandations.....	21
11.1. Récapitulatif	21

11.2. Recommandations 2022.....	22
<i>1^{ère} recommandation : développer l'offre en matière d'hébergement dans la mission de réduction des risques et engagement dans le suivi.....</i>	22
<i>2^{ème} recommandation : développer l'offre en matière d'hébergement pour des jeunes adultes (transition mineur-majeur).....</i>	22
<i>3^e recommandation : développer l'offre en matière d'hébergement pour des personnes vieillissantes avec une problématique en santé mentale et/ou une addiction</i>	23
<i>4^e recommandation : développer l'offre en matière d'hébergement pour des personnes avec une problématique en santé mentale et un handicap</i>	23
12. Conclusion	24

1. Résumé

En 2022, le nombre de demandes d'orientation/information a légèrement augmenté par rapport à 2021 : 780 demandes. Parmi ces demandes, 474 ont été traitées par la CCICp (60.7%).

Le type de demandes les plus récurrentes le sont pour des personnes :

- avec une problématique d'addiction ;
- vieillissantes avec une problématique en santé mentale ;
- en situation de handicap ;
- jeunes adultes (transition mineur-majeur).

En 2022, le réseau a annoncé 477 places disponibles disponibles ce qui représente 32.45% du total des places dans le réseau des EPSM et logements supervisés (N=1470)

Ces places ont pu être attribuées dans un délai médian constant depuis quelques années d'environ 1 mois et demi (47 jours) entre l'ouverture de la demande et l'admission.

Au total, ce sont 470 admissions en 2022 en EPSM et logements supervisés.

Maintenant les places disponibles dans le réseau ne correspondent pas toujours aux besoins.

Il manque des places :

- dans les EPSM de réduction des risques et engagement dans le suivi ;
- pour les jeunes adultes (transition mineur-majeur) ;
- dans des EMS prêts à accueillir des personnes vieillissantes avec une problématique en santé mentale et/ou addiction ;
- pour les personnes en situation de handicap avec une problématique en santé mentale

Pour 2022, la CCICp recommande de développer l'offre en matière d'hébergement :

1. *dans la mission de réduction des risques et engagement dans le suivi*
2. *pour des jeunes adultes (transition mineur-majeur)*
3. *pour des personnes vieillissantes avec une problématique en santé mentale et/ou une addiction*
4. *pour des personnes avec une problématique en santé mentale et un handicap*

2. Introduction

La mission de la CCICp est avant tout de donner des informations au sujet du réseau de santé mentale adulte vaudois à toute personne professionnelle ou non.

La plupart des sollicitations sont des demandes d'orientation vers un lieu de vie pour une personne adulte avec une problématique en santé mentale.

Une des fonctions de la CCICp est ainsi d'être l'instance qui connaît le mieux l'ensemble du réseau vaudois. Pour cela, elle a besoin de données actualisées et détaillées. Afin de les récolter, elle visite chaque structure régulièrement : au minimum 1x/an les EPSM et 1x/2 ans les logements supervisés.

Suite à ces rencontres, des fiches de présentation des structures sont mises à jour : en particulier, les caractéristiques, les prestations et les critères d'admission des structures.

Ce travail de conseil dans l'orientation s'appuie sur la plateforme Web Brioche psy. Cet outil permet de consulter les fiches de présentation actualisées, d'adresser les demandes d'admission aux structures et de recevoir leur (pré-) avis favorable ou non.

L'utilisation de la Brioche psy par la CCICp mais aussi par les professionnels de la santé mentale et de l'addiction permet d'extraire des données afin de fournir des statistiques à la fois sur le nombre et le type de demandes mais aussi sur les places disponibles dans le réseau.

Ces données constituent la base des rapports d'activité de la CCICp comme celui-ci. Ils passent en revue et en détail le type et le nombre de demandes traitées chaque année ainsi que leurs issues (admission ou non).

La seconde partie du rapport analyse l'écart entre ces demandes et l'offre existante.

Enfin, la CCICp propose des recommandations en lien avec les problématiques les plus présentes.

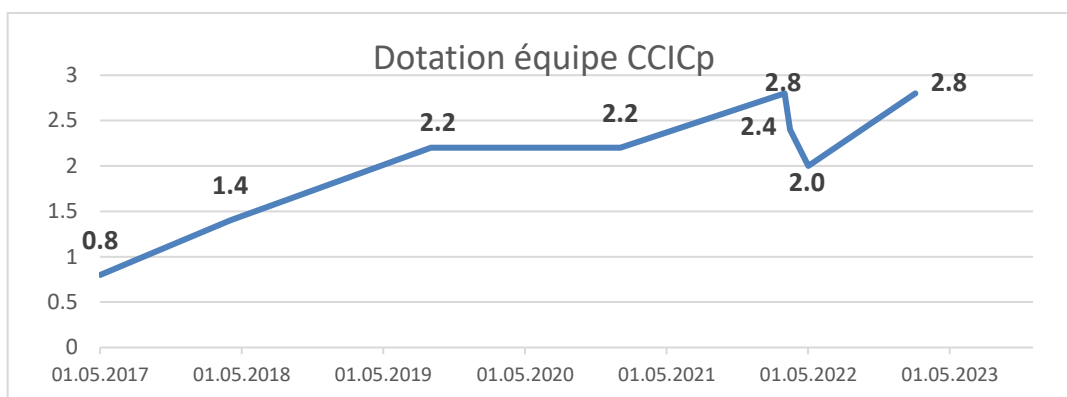
3. Equipe CCICp

L'année 2022 a été particulièrement chargée pour la CCICp en raison de :

- l'absence d'une collaboratrice à 80% pour des raisons de santé depuis le mois de mars ;
- la formation post grade d'une autre collaboratrice à 60% qui a obtenu à fin 2022 un CAS en coordination des soins et travail en réseau ;

L'équipe a heureusement pu compter sur une 3^e collègue engagée en mars à 60% et qui a pu être opérationnelle de manière autonome dès le mois de juin.

Dès le 1^{er} février 2023, un nouveau collaborateur a rejoint l'équipe (avec un CDD d'une année) en remplacement de la collaboratrice à 80% toujours à l'arrêt.



3.1. Site Internet

Afin de faciliter les contacts avec les partenaires et renforcer sa visibilité, la CCICp dispose depuis le mois de mars 2023 de son propre site Internet : <https://www.ccicp.ch/>



4. Réseau d'hébergement et logements supervisés

Le nombre total de places en EPSM/PPS (et psychiatrie vieillissante) administrées par la CCICp est resté stable : **950** pour 42 établissements.

- L'*EPSM le Point du Jour* à Lausanne a fermé en été 2022. La CCICp a soutenu la direction dans la recherche d'un nouvel EPSM ou logement supervisé pour les 11 résidents. A noter encore que cette direction a également fermé à la même période son *HNM le Sagittaire* à Lucens. Cette fois, la recherche s'est faite en collaboration avec le BRIO du RSNB;
- Il ne reste désormais plus qu'une Pension psychosociale (PPS) avec la mission accompagnement dans les besoins de base : *la Cité des Inventions* à Ecublens. La seconde PPS est devenue un EPSM de maintien des acquis et réhabilitation : *l'EPSM la Traverse* à Vuarrens, début 2022.
- L'*EPSM la Syvabelle* qui accueille uniquement des personnes sous mesure pénale placées principalement par l'OEP (Office d'exécution des peines) n'est pas comptabilisé dans ce tableau.

Mission d'hébergement	Centre	Ouest	Est	Nord	NB places	NB Etabl.
Accompagnement dans les besoins de base	38	0	0	0	38 / 4 %	1
Maintien des acquis et réhabilitation	165	95	166	214	640 / 67.37 %	28
Réduction des risques et engagement	85	0	38	0	123 / 12.95 %	5
Insertion socio-professionnelle	41	9	12	27	89 / 9.37 %	6
Psychiatrie vieillissante	0	19	13	0	32 / 3.37 %	2
TOTAL	329	123	229	269	950	42

La CCICp propose aussi depuis 2020 d'annoncer les places en logement supervisé dans la Brioche psy. Les structures le faisant sont désormais au nombre de 21 pour environ 520 places en logements supervisés composés majoritairement de studios mais aussi des logements individuels (2 ou 3 pièces), des logements communautaires (pour 2 ou 3 personnes) ainsi que des chambres dans une structure communautaire.

Le total des places administrées dans la Brioche psy est donc d'environ **1470** (950 + 520).

Une carte géographique présentant toutes les structures dans le canton est disponible sur le site : <https://www.ccicp.ch/>

5. Profil des usagers

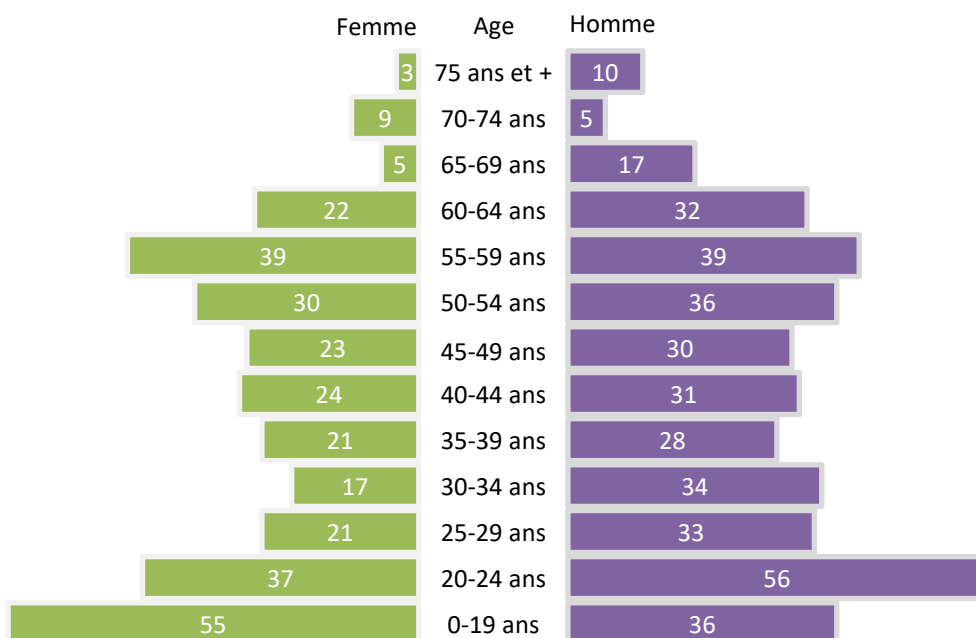
En 2022, la moyenne d'âge des usagers est de 41 ans.

Cette moyenne est le reflet de 2 tranches d'âge qui sont en augmentation parmi les demandes :

- celle des jeunes adultes (16-25 ans)
- celle des personnes vieillissantes (dès 55 ans)

Année	Âge moyen
2022	41.3
2021	45.6
2020	42.8
2019	43.4
2018	43.8
2017 (06-12.17)	43.7

Ci-dessous la répartition par classe d'âge et sexe :



Le ratio femmes/hommes reste stable d'année en année avec une légère augmentation du nombre de demandes pour des femmes en 2022 :

Année	Femmes	hommes
2022	44.16%	55.84%
2021	39.8%	60.2%
2020	39.3%	60.7%
2019	42.8%	57.2%
2018	41%	59%

6. Demandes d'orientation dans la Brioche psy

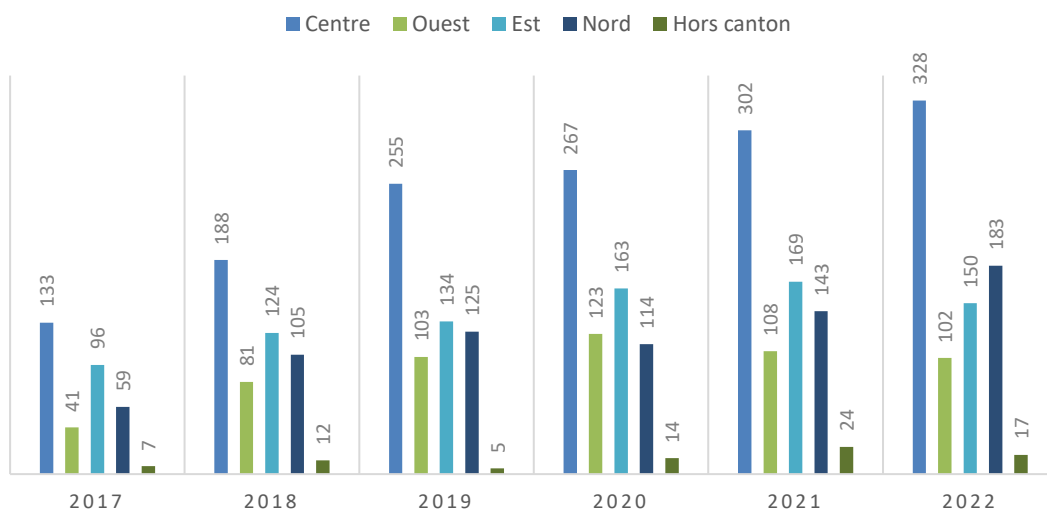
6.1. Nombre total de demandes

Le nombre de demandes aboutissant à l'ouverture d'un dossier dans la Brioche psy a légèrement augmenté en 2022 (N=780).

La répartition des demandes selon les régions du canton reste assez similaire aux années précédentes et en lien avec les bassins de population du canton. La région lausannoise représente près de la moitié des demandes : 42.05% (N=328)

Demandes d'orientation	Centre	Ouest	Est	Nord	Hors canton	Total
Comparaison 2021-2022						+3.86%
2022	328	102	150	183	17	780
2021	298	109	172	147	25	751
2020	267	123	163	114	14	681
2019	255	103	134	125	5	633
2018	188	81	124	105	12	510
2017 (06-12.17)	133	41	96	59	7	336

NB DE DEMANDES PAR AN ET PAR RÉGION



Rappelons que ce graphique répartit les demandes selon la région de domicile de la personne concernée et non le service chargé de l'orientation.

6.2. Nombre de demandes selon utilisateurs

Dès 2017, l'accès à la Brioche psy a été donné aux professionnels du domaine de la santé mentale (puis à ceux de l'addiction en 2021) afin de leur permettre de traiter les demandes sans passer par la CCICp.

Le nombre d'utilisateurs de professionnels des domaines de la santé mentale et de l'addiction avec un accès complet à la Brioche psy est de **64 personnes à ce jour**.

Services	Nombre de prof.
Hospitalier + unité Roseaux Cery	23 + 10
Suivi ambulatoire psy	13
Suivi ambulatoire addiction	9
Psy communautaire	4
Psy de liaison	5

Si le nombre de demandes traitées par des utilisateurs de la Brioche psy avait plutôt tendance à diminuer chaque année, cela ne fut pas le cas en 2022 : **N= 306** (cf. point 6.5).

Le nombre de demandes traitées par la CCICp est resté exactement le même qu'en 2021.

NB de demandes	Utilisateurs Brioche psy	CCICp	Total
2022	306	474 / 60.7%	780
2021	277	474 / 63.1%	751
2020	301	380 / 55.8%	681
2019	347	286 / 45.2%	633
2018	270	240 / 47.1%	510

6.3. Demandes d'information

À ces 780 demandes d'orientation dans la Brioche psy, il faut ajouter **58** demandes d'informations qui ont fait l'objet d'une fiche d'information dans la Brioche psy (dont 13 ont abouti à une demande d'orientation). Ce chiffre n'est pas représentatif de l'important travail de conseil et d'information réalisé par la CCICp qui ne fait pas l'objet systématiquement d'une fiche en raison de l'inadéquation de l'outil actuellement à disposition.

Total : 838 demandes pour 776 personnes car certaines ont eu plusieurs demandes actives en 2022 :

- 76 personnes ont eu 2 demandes ;
- 4 en ont eu 3 (souvent des demandes de court séjour);
- 1 avec 4 demandes de court séjour.

	2020	2021	2022
Type de demandes			
Hébergement	556	607	629
Logement supervisé	125	144	151
	681	751	780

6.4. Type de lieux recherchés

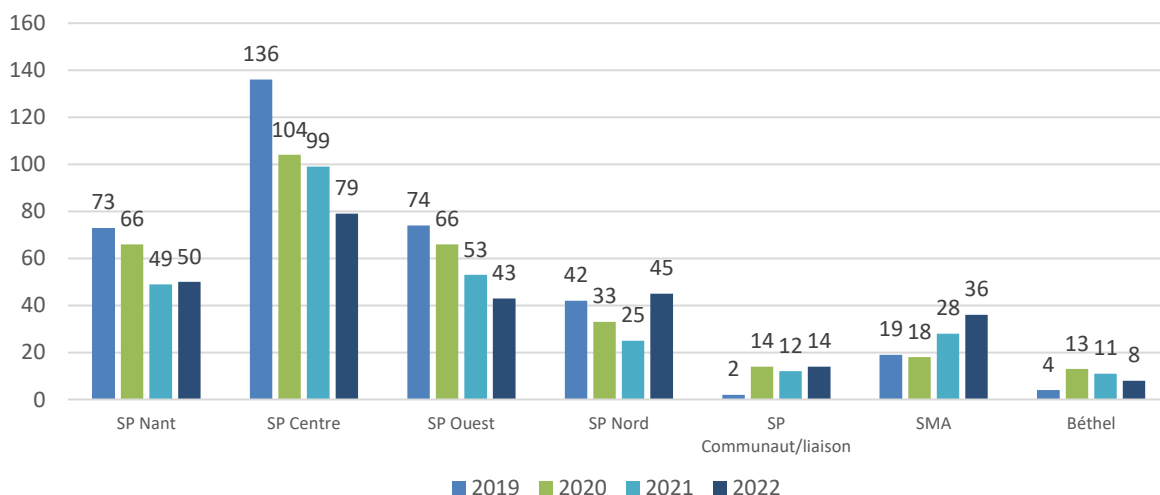
Les demandes sont essentiellement des recherches pour un lieu d'hébergement (EPSM - principalement pour un long séjour) mais celles pour un logement supervisé sont en légère augmentation.

6.5. Demandes traitées par les utilisateurs Brioche psy

Comme évoqué plus haut, les demandes traitées par les professionnels avec un accès à la Brioche psy diminuaient de façon régulière depuis 2019.

En 2022, le total des demandes est revenu au nombre de 2020 : environ **300**. Cela grâce à l'augmentation des demandes traitées par 2 services en particulier :

- Le Service de médecine des addictions (SMA) qui a continué à augmenter le nombre de demandes ouvertes dans la Brioche psy ; cela confirme le fait qu'il n'est pas rare que les personnes avec une problématique en addiction ont parfois besoin d'un hébergement type EPSM.
- Le secteur Nord a aussi augmenté le nombre de demandes traitées par les AS du CPNVD et des services ambulatoires (UPA) pour rejoindre le nombre de demandes réalisées par le secteur ouest et celui de Nant.

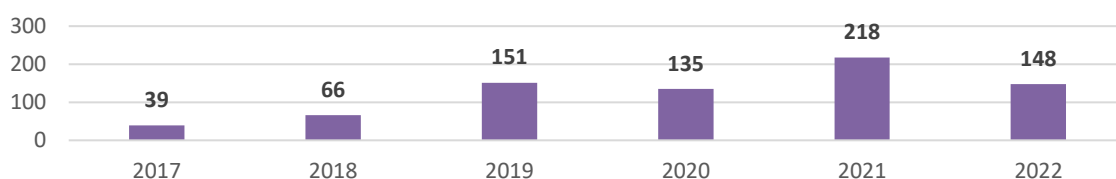


- Le nombre de demandes provenant des équipes ambulatoires restent bas. En moyenne, elles représentent environ 20% des demandes dans chaque région. En conséquence, la plupart des recherches débutent lors d'une hospitalisation.

6.6. Demandes de transfert

Depuis sa création, la CCICp est à disposition des résidents et/ou des établissements qui souhaitent ou doivent changer de lieu de vie. Ce n'est pas une obligation et certaines directions préfèrent gérer ces demandes directement avec une autre structure puis en informer la CCICp.

En 2022, parmi les **148** demandes de transfert, 141 ont été traitées avec le soutien de la CCICp, ce qui est un peu moins qu'en 2021. La majorité des demandes sont des transferts d'un EPSM à un autre EPSM.



7. Type de demandes récurrentes

Depuis déjà quelques années, on observe que certains types de demandes sont en augmentation. Ce sont des demandes pour des personnes :

- 7.1 Avec une problématique d'addiction ;
- 7.2 Vieillissantes avec une problématique en santé mentale (et/ou une addiction) ;
- 7.3 En situation de handicap ;
- 7.4 Jeunes adultes (transition mineur-majeur).

7.1. Personnes avec une problématique d'addiction

Les problématiques liées à l'addiction sont très fréquentes dans la population avec une comorbidité en santé mentale. Comme en 2021, une consommation active est présente en 2022 dans plus du quart des demandes : **26%** (N=203 / 780).

Demandes avec problématique addiction		Pourcentage du total demandes	Dont personnes vieillissantes	Dont jeunes adultes	Dont personnes avec handicap
2022	203	26.03 %	71	25	3
2021	199	26.5%			
2020	121	17.8%			
2019	94	14.85%			

Ces personnes avec un trouble de l'addiction peuvent être des personnes vieillissantes (N= 71) comme des jeunes adultes (N= 25) ou encore des personnes avec une déficience intellectuelle ou un handicap (N= 3).

Concernant les personnes vieillissantes (N=71), les admissions en EMS sont rares en raison justement de la problématique addiction : N=4. La majorité de ces personnes ont été admises en EPSM /logements supervisé : N=32 (cf. chapitre suivant).

Une partie de ces demandes a été traitée par les centres d'indication du Dispositif cantonal d'indication et de suivi en addictologie (CI du **DCISA**) qui disposent d'un accès à la Brioche psy : Service de médecine des addictions (SMA – Poladd et UTAD), Unités de traitement des addictions de Nant ou Entrée de Secours. L'orientation vers un EPSM plutôt qu'un ESE addiction se fait souvent en raison des besoins en soins (somatiques et/ou psychiatriques) mais aussi en fonction du projet de la personne concernée de travailler ou non sur sa consommation.

Parmi ces 203 demandes, près de la moitié des personnes ont été admises dans un EPSM ou un logement supervisé (N=101). La majorité dans un EPSM de maintien et réhabilitation et non de réduction des risques et engagement dans le suivi en raison du manque de places :

EPSM RdR	34	101	49.8%
EPSM maintien/réhabilitation	56		
EPSM insertion socio-prof.	2		
Logement supervisé	9		
ESE addiction	3	7	3.45%
EMS	4		
<i>Demandes retirées</i>	29	46	22.6%
<i>Retour à domicile</i>	11		
<i>Hospitalisation</i>	6		
<i>Demandes toujours actives à fin 2022</i>		49	24%

7.2. Demandes pour des personnes vieillissantes

En 2021, un bilan 2019-2020 avait été rédigé avec le RSHL concernant les besoins pour les personnes vieillissantes avec une problématique en santé mentale et/ou addiction.

Sur la base des recommandations de ce rapport, le PPAD a constitué un GT (Santé mentale personnes vieillissantes - SMPV). Ce GT a démarré en septembre 2022 avec des représentants d'EMS, d'EPSM, des faitières, des BRIOs et de la CCICp. Les objectifs de ce GT sont de :

- définir cette nouvelle mission d'hébergement
- pour quel type de personnes (santé mentale et addiction)
- avec quelles prestations
- délivrées par quel type d'équipe (formation, dotation)
- avec quel processus d'orientation

En 2022, le nombre de demandes administrées par la CCICp concernant des **personnes de + de 55 ans** est presque le même qu'en 2021 : N= 199.

A noter que dans ces demandes, une petite partie relève uniquement de la démentologie N=7.

D'autres cumulent les 2 problématiques : santé mentale et démence : N=9

	2021	2022	
Santé mentale personnes vieillissantes	181	183	9
Démentologie	12	7	
Total	193	199	

Parmi ces 199 demandes, 72 ont été traitées en collaboration avec un ou plusieurs BRIOs pour une recherche en EMS (36.2%). Ces demandes concernent des personnes qui ont besoin d'un accompagnement type EMS (perte d'autonomie dans les AVQ, problèmes somatiques, mobilité réduite, etc.).

Au vu du manque de places en EMS de psychiatrie vieillissante mais aussi au vu des nombreux refus des EMS de psychiatrie de l'âge avancé (PAA), les autres demandes (N=127) ont dû être orientées uniquement vers un EPSM (mission de maintien des acquis principalement) et donc traitées par la CCICp.

Au total de ces 199 demandes :

- **25** demandes ont abouti à une admission en EMS : 12.56%
- **89** personnes ont été admises en EPSM ou en logement supervisé : 44.72%
- **85** demandes ont été soit retirées, soit toujours actives, soit les personnes ont dû être hospitalisées : 42.71%

EMS long séjour	Psy vieillissante	2		
	PAA	9		
	GER	9		
HNM		5		
Total EMS		25	12.56%	
EPSM long séjour	57	89	44.72%	
EPSM court séjour	22			
Logement supervisé	10			
<i>Demandes retirées</i>	36	85	42.71%	
<i>Hospitalisation</i>	7			
<i>Demandes toujours actives à ce jour</i>	42			

7.3. Demandes pour des personnes en situation de handicap

La CCICp rencontre mensuellement les personnes chargées du Dispositif Cantonal d'Indication et de Suivi pour personnes en situation de Handicap (DCISH).

Lors de ces séances, sont examinées les demandes d'orientation pour des personnes relevant à la fois d'une problématique en santé mentale et d'un handicap.

Lors de cette coordination, le type d'orientation se fait en fonction des besoins de la personne. Pour certaines, les besoins relèvent clairement et uniquement du domaine du handicap et la suite est assurée uniquement par le DCISH.

La CCICp ouvre un dossier dans la Briche psy pour toutes les personnes ayant besoin d'un accompagnement en santé mentale (SM) ou d'un accompagnement mixte (SM et handicap) : (N=66).

NB de demandes	
2022	66
2021	61
2020	44
2019	28

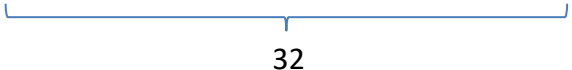
Ces personnes souffrent à la fois d'un trouble psychiatrique et :

- d'une déficience intellectuelle légère ;
- d'un trouble neurologique, maladie chromosomique ou neurodégénérative ;
- d'un trouble du spectre de l'autisme sans déficience intellectuelle, de l'attention ou envahissant du développement ;
- d'un handicap physique.

Type de handicap	2022	2021	2020
Déficience intellectuelle	28	33	16
Neurologique	12	8	11
TSA sans DI, TDAH, TED	14	8	9
Handicap physique	12	12	10

En 2022, les admissions représentent un peu moins de la moitié (N=32) et la plupart en EPSM (N=22).

Admissions en					Demandes retirées	Demandes actives (au 31.12.21)	Total
EPSM	Logement supervisé	ESE handicap	ESE addiction	EMS			
22	2	1	1	6	18	16	66



32

A noter que parmi ces 66 demandes, 32 concernent des jeunes adultes.

La question de l'hébergement de jeunes adultes avec un trouble du spectre de l'autisme (TSA) syndrome d'Asperger reste complexe tant il n'existe pas de structure spécialisée pour ce type de besoins.

Jeunes adultes	2022
Déficience intellectuelle	19
TSA sans DI, TDAH, TED	9
Neurologique	2
Handicap physique	2

Comme en 2020 et 2021, ces demandes pour des jeunes adultes aboutissent difficilement (cf. chapitre suivant).

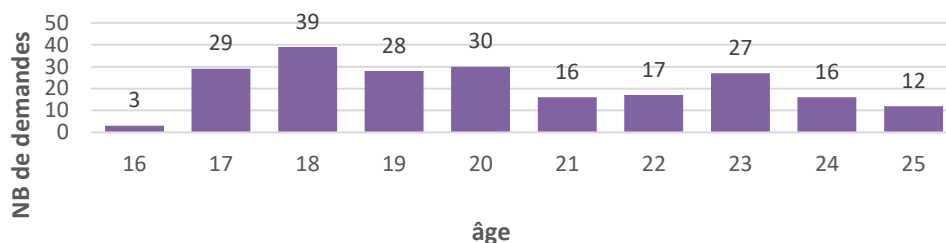
7.4. Demandes pour jeunes adultes

Les demandes d'orientation adressées à la CCICp pour de jeunes adultes augmentent chaque année.

En 2022, ces demandes représentent **28%** du total (N=217 / 780):

Situation de mineurs ou jeunes adultes	2018	2019	2020	2021	2022
	13	38	88	158	217

Comme en 2021, la majorité de ces jeunes sont âgés entre 17 et 19 ans et donc concernés directement par la transition mineur – majeur c'est-à-dire le passage à l'âge adulte qui induit de nombreux changements comme celle de la logique de protection à celle de la responsabilité :



Ces demandes proviennent de diverses personnes ou services comme les Offices régionaux de protection des mineurs (ORPM/DGEJ), les foyers pour mineurs, le SCTP, les professionnels de la santé mentale (psychologue, infirmière indépendante, médecin y compris en pédopsychiatrie), les proches, etc.

Parmi ces 217 demandes traitées en 2022 pour des jeunes entre 16 et 25 ans, une partie d'entre elles ne relèvent pas véritablement de la transition mineur majeur : ce sont des jeunes entre 24 et 25 ans pour la plupart qui ont déjà franchi le passage à l'âge adulte (N=12).

Sont analysées ci-dessous uniquement les demandes concernées par la transition mineur-majeur : N= **205**.

On constate que seule la moitié de ces demandes a abouti à une admission en EPSM (N=100) dont la plupart avec une mission d'insertion socio-professionnelle (N=43) :

	Total des demandes	Demandes abouties							Demandes retirées	Demandes en cours au 31.12.22
		Insertion socio-prof	Réduction risques	Maintien Réhabilitat	Logement supervisé	Base	ESE addiction	TOTAL		
2022	205	43	11	25	19	2	0	100	54	51
2021	158	41	16	16	8	2	2	84	44	27
2019 2020	126	37	11	13	7			68	41	19

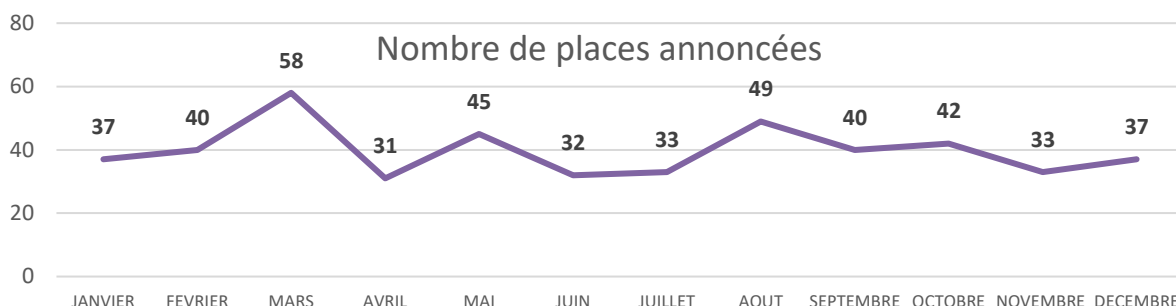
8. Offre et demandes

Ce chapitre met en corrélation l'offre et la demande en comparant les places disponibles dans le réseau avec celles recherchées.

8.1. Nombre de places annoncées

En 2022, le nombre de places annoncées a légèrement augmenté : N=477

Places annoncées	2018	2019	2020		2021		2022	
En EPSM	317	354	339	410	381	455	393	477
En logement supervisé	-	-	71		74		84	



Ces 477 places annoncées disponibles représentent 32.45% du total des places dans le réseau des EPSM et logements supervisés (N=1470)

Si l'on peut constater des mouvements dans environ le tiers du réseau, il n'en reste pas moins que l'offre ne correspond pas forcément aux demandes en cours.

Parfois, c'est l'environnement ou la région qui ne convient pas.

Parfois, ce sont les prestations et donc la mission de l'EPSM qui ne correspondent pas aux besoins.

Comme relevé au chapitre précédent, on constate en particulier des difficultés à trouver une place adaptée pour :

- Des personnes avec une comorbidité de type addiction (cf. 7.1) ou handicap (cf. 7.3) ;
- Des jeunes adultes (cf. 7.4) et des personnes vieillissantes (cf. 7.2) ;

Les structures sont également mal réparties dans les régions du canton. Par exemple, il est difficile de trouver un EPSM de maintien des acquis dans un autre milieu urbain que la ville de Lausanne.

Ces différents points sont développés dans le chapitre suivant.

8.2. Nombre de places annoncées / nombre de demandes

Ce chapitre présente les écarts entre l'offre et la demande, autrement dit l'écart entre les places annoncées disponibles en 2022 et les demandes. A noter qu'une même demande peut être adressée à des EPSM de mission différente. L'écart diffère fortement selon les missions :

Type de structures / Missions	Nombre d'établissements	Nombre de places	Places disponibles	Demandes	Écart offre/demande
PPS – accompagnement besoins de base	1	38	6	32	18%
EPSM – maintien/réhabilitation	28	640	234	449	52%
EPSM – RdR et engagement	5	123	49	208	23.5%
EPSM – insertion socio-professionnelle	6	89	48	122	39%
Logements supervisés	21	520*	56	147	38%

Comme chaque année, ce sont les recherches adressées à un **EPSM de RdR et engagement** qui présentent un plus grand écart entre l'offre en places disponibles et les demandes (23.5%).

Concernant la **PPS – accompagnement dans les besoins de base**, l'écart entre le nombre de demandes et les places disponibles est aussi important (18%). Cette PPS est dirigée par la Fondation de l'Orme pôle santé mentale qui gère également l'EPSM du Rôtillon et ses appartements « Housing first ». On peut émettre l'hypothèse que les demandes adressées à cette PPS sont nombreuses car les critères d'admission font preuve d'un haut seuil de tolérance.

Au vu de l'augmentation du nombre de demandes pour des jeunes adultes en 2022 (cf. 6.4), l'écart entre les places disponibles en EPSM **d'insertion socio-professionnelle** et les demandes est également préoccupant (39%).

* Il est difficile de quantifier exactement le nombre de **logements supervisés** dans le canton. Il n'en reste pas moins que le nombre de demandes continue à augmenter. En particulier, pour les structures qui proposent un logement de **transition** (62 places) : Studios du Châtelard (Fondation Bois-Gentil), la Coccinelle (Fondation Champ Fleuri) et les appartements de Béthel : par ex. 54 demandes en 2022 pour 18 places annoncées (33%) pour les Studios du Chatelard qui sont des logements de transition pour de jeunes adultes.

L'autre type de logement particulièrement recherché est celui dit du « **Housing First** ». Actuellement deux fondations proposent ce type de structure : le Levant et l'Orme (94 places). Le concept est de proposer aux personnes un « logement d'abord » pour pouvoir le cas échéant leur permettre de s'engager dans un suivi thérapeutique. En 2022, le nombre de demandes est bien au-delà de l'offre : par ex. 13 demandes pour les appartements du Rôtillon pour 3 places annoncées.

9. Type d'issues

Ce chapitre examine le type d'issues pour toutes les demandes traitées en 2022 :

- **8.1** : celles qui ont abouti à une admission : N=504
- **8.2** : celles qui ont été interrompues en cours de processus : N=163
- **8.3** : celles encore actives à fin 2022 : N=162

9.1. Nombre d'admissions

En 2022, on recense **470** admissions dans un réseau d'environ 1470 places (32%). Cela représente environ un tiers des places dans le réseau. Ce pourcentage est quasiment le même chaque année.

Admissions	2018	2019	2020	2021	2022
	310	359	422	453	470

Les 2/3 des admissions se font :

- en long séjour dans un EPSM : N= 312
- N= 82 en court séjour ; à noter que depuis la fin 2022, les demandes de CS pour la Maison Béthel ne font plus l'objet d'un dossier dans la Brioche psy.
- N = 76 en logement supervisé

Long séjour	312	66%
Court séjour	82	18%
Logement supervisé	76	16%
Total	470	

Pour certaines demandes, les personnes ont été admises dans d'autres types d'établissement. En EMS, ce sont des personnes vieillissantes (N=25) mais aussi des personnes plus jeunes avec d'importants besoins en soins somatiques.

EMS	29
ESE addiction	4
ESE Handicap	1

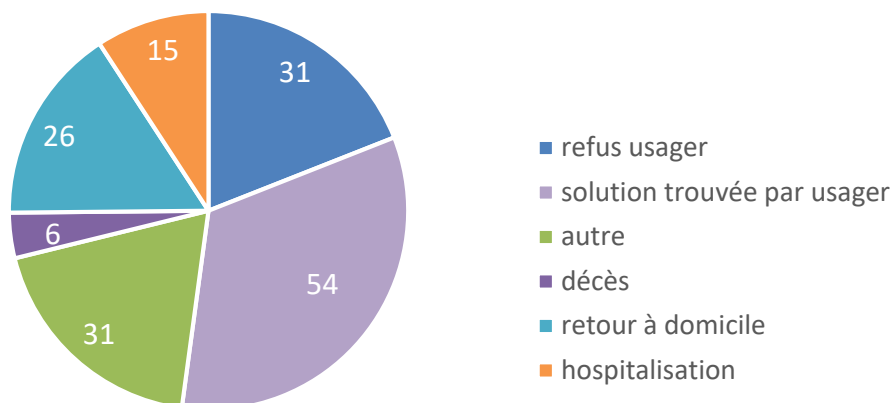
Au total ce sont 504 admissions réalisées en 2022 pour 780 demandes (64.62%).

9.2. Nombre de demandes retirées en cours de processus

Certaines demandes n'aboutissent pas et sont retirées en cours de processus.

Au total, cela représente moins du quart des demandes (N=163 / 20.8%)

Le motif le plus fréquent est celui de la solution trouvée par l'utilisateur ou l'entourage (N=54) mais aussi son refus du projet proposé ou une autre raison qui empêchent le projet d'aboutir.



Ces chiffres sont la preuve de l'importance de l'autodétermination de la personne dans le processus de son rétablissement. Un projet d'orientation ne peut et ne doit se faire qu'avec l'accord de la personne. Dans ce sens, certaines décisions de PLAFa peuvent même être délétères.

Que ce soit dans le cas d'un retour à domicile, d'une admission en EPSM ou toute autre solution trouvée, il serait intéressant d'analyser plus finement les trajectoires des individus pour qui une recherche de lieu de vie est effectuée. En effet, pour certains d'entre eux le réseau ne correspond pas à leurs besoins et les recherches se cumulent sans forcément aboutir à une solution pérenne.

9.3. Nombre de demandes actives

A la fin de l'année 2022, il restait encore 162 demandes actives parmi celles ouvertes pendant l'année.

La durée du processus est toujours environ la même en moyenne (ou en médiane). Ce point est développé au chapitre suivant.

10. Durée du processus d'admission

Il faut distinguer deux types de durées dans ce processus complexe :

10.1. Durée entre la demande et l'attribution de la place

Ce délai médian est quasiment le même depuis 2018. Le processus entre l'ouverture de la demande et l'admission est d'environ 1 mois et demi (47 j.) si on retient le délai médian mais de plus de 2 mois si on prend la moyenne (78 j.).

	2018	2019	2020	2021	2022
Délai médian	41 j.	49 j.	47 j.	47 j.	47 j.
Délai moyen	56	72	87	78	78

Le fait que ce délai ne diminue pas doit nous faire comprendre que ce temps est sans doute nécessaire dans la co-construction du projet entre la personne et son futur lieu de vie.

10.2. Durée entre la disponibilité de la place et son attribution

Ce délai reste également stable : 14 jours pour le délai médian et 31 jours en moyenne.

Cela induit forcément que pour qu'une admission se fasse aussi rapidement, il est nécessaire que le processus se fasse en amont avec l'établissement et souvent en l'absence de place disponible.

Le processus utilisé systématiquement pour toutes les demandes adressées via la Brioche psy est de les adresser **pour avis** aux EPSM/PPS/logement supervisé et non pour une place.

	2018	2019	2020	2021	2022
Délai médian	13 j.	12 j.	12 j.	14 j.	14 j.
Délai moyen	33 j.	27 j.	25 j.	31 j.	31 j.

11. Recommandations

Comme dans chaque fin de rapport d'activité, la CCICp émet des recommandations en lien avec les constats présentés. Pour cette année, un récapitulatif de toutes les recommandations émises depuis 2017 est proposé car certaines sont présentes dans plusieurs rapports.

11.1. Récapitulatif

Dans les rapports annuels de 2017 à 2021, on retrouve 5 thématiques récurrentes parmi les 16 recommandations développées :

1. La **mission de réductions des risques** et engagement dans le suivi : en particulier, le manque de places dans le réseau ;
2. La **transition mineur-majeur** et en particulier la manière de répondre, avec le secteur mineur, aux besoins des jeunes adultes ;
3. La réponse aux besoins en hébergement des **personnes âgées avec une problématique en santé mentale et/ ou une addiction** ;
4. La réponse aux besoins en hébergement des **personnes avec une problématique en santé mentale et un handicap** ;
5. L'offre en **court séjour et séjour de transition**

Thèmes	Recommandation	Année
Réduction des risques et engagement dans le suivi	- Développer la mission de RdR vu le manque de places dans les EPSM de RdR	2017 2020
Jeunes adultes et transition mineur - majeur	- Améliorer connaissances du secteur mineur - Faciliter la transition mineur-majeur - Répondre aux besoins des jeunes adultes	2019 2020 2021
Personnes vieillissantes avec pb santé mentale et/ou addiction	- Faciliter l'orientation des personnes âgées avec une problématique en santé mentale et/ ou une addiction	2019 2020
Personnes avec pb santé mentale et handicap	- Faciliter l'orientation des personnes avec une problématique en santé mentale et un handicap	2020 2021
Court séjour et transition	- Favoriser l'accueil en séjour d'observation / transition - Développer l'offre en court séjour et séjour de transition	2017 2021
Autres	- Orientation au niveau cantonal - Processus hospitalier - Compétences des équipes EPSM en addiction et gestion de la violence - Projets d'orientation depuis ambulatoire - Ancrage CCICp dans le canton	2017 2018 2019

11.2. Recommandations 2022

Pour 2022, la CCICp reprend les 4 recommandations concernant les demandes pour lesquelles l'offre est le plus en décalage avec les demandes :

1^{ère} recommandation : développer l'offre en matière d'hébergement dans la mission de réduction des risques et engagement dans le suivi

Comme relevé, le nombre de demandes pour un EPSM de RdR et engagement dans le suivi est bien supérieur à l'offre : 208 demandes pour 49 places disponibles.

Au niveau du réseau, on ne compte toujours que 5 EPSM : 4 à Lausanne (85 places) et 1 à l'Est vaudois (38 places). Au total, 123 places qui représentent 12.95% du total des places en EPSM.

Les projets d'ouverture ou d'agrandissement de tels EPSM sont traités dans le cadre de la sous-commission infrastructure hébergement santé mentale (CIH santé mentale /DGCS) : ils sont peu nombreux et doivent faire face à de nombreux obstacles.

Les problèmes et questionnement autour de cette mission spécifique sont discutés au sein du GT Réduction des risques mis en place par le PPAD en 2021. Un rapport intermédiaire a été rédigé et des travaux en sous-groupe ont démarré.

Sur le terrain, les partenaires tentent de trouver des alternatives lors d'échanges autour de situations complexes. Certains EPSM de maintien des acquis et réhabilitation admettent des résidents qui ne relèvent pas vraiment de leur mission avec le risque de parfois déstabiliser l'équilibre institutionnel.

2^{ème} recommandation : développer l'offre en matière d'hébergement pour des jeunes adultes (transition mineur-majeur)

Comme relevé dans ce rapport, les demandes pour des jeunes adultes avec une problématique en santé mentale augmentent fortement (N=217).

Dès octobre 2020, le PPAD a mis en place le GT Jeunes adultes (GT JAD) qui en partenariat avec les structures et services concernés réfléchit sur les mesures à prendre afin de mieux répondre aux besoins des jeunes adultes (y compris dans les aspects spécifiques de la transition mineur – majeur). Ce GT devrait rendre ses recommandations en novembre 2023.

Une partie importante des demandes provenant des ORPM (offices régionaux de protection des mineurs / Direction générale de l'enfance et de la jeunesse - DGEJ), la CCICp a proposé à la DGEJ des mesures permettant de renforcer la collaboration. Elle attend sa réponse.

La CCICp soutient les projets d'ouverture d'EPSM pour les jeunes discutés au sein de la CIH santé mentale.

3e recommandation : développer l'offre en matière d'hébergement pour des personnes vieillissantes avec une problématique en santé mentale et/ou une addiction

En 2022, le PPAD a démarré un nouveau GT pour aborder cette problématique mise en avant dans le bilan rédigé par le BRIO RSHL et la CCICp en septembre 2021 : GT SMPV (santé mentale personnes vieillissantes).

Ce GT réunit des directions d'EMS et d'EPSM, des représentants des faitières, des BRIOs, de la CCICp et de la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme (FVA). Un des objectifs est de proposer une nouvelle mission au sein des établissements vaudois qui puissent accueillir des personnes vieillissantes avec une problématique en santé mentale et/ou une addiction. Ce sont des personnes qui avec l'âge développe des problèmes somatiques associés et/ou un ralentissement général.

En attendant que cela se concrétise, la CCICp (et les BRIOs) tentent de trouver une solution d'hébergement dans le réseau existant. Ce sont encore majoritairement des EPSM qui les accueillent (cf. 7.2 : 89 admissions sur 199 demandes).

4e recommandation : développer l'offre en matière d'hébergement pour des personnes avec une problématique en santé mentale et un handicap

En septembre 2021, la CCICp avait alerté les responsables des pôles handicap (PHAND) et santé mentale et addiction (PPAD) de la DGCS des difficultés rencontrées face aux demandes d'orientation pour des personnes présentant à la fois un handicap et une problématique en santé mentale.

Au début de cette année 2023, un nouveau GT a été mis en place par le PPAD et le PHAND. Les objectifs de ce groupe sont de :

- créer une nouvelle mission d'hébergement pour ces situations mixtes ;
- définir les compétences requises par l'équipe d'accompagnement ;
- identifier les ressources existantes ;
- etc.

Les travaux se feront en collaboration entre autres avec la direction du projet pilote de l'EPSM du Rond-Point à Château d'Oex (ouverture en septembre 23) qui disposera d'une maisonnée relevant de cette nouvelle mission.

12. Conclusion

Dans la conclusion du rapport d'activité 2021 de la CCICp, il était fait mention de l'intelligence collective et des 5 valeurs qui la sous-tendent : créativité, compassion, collaboration, communication et réflexion collective.

Les années passent et l'accélération du système dans lequel nous opérons rend parfois difficile la mise en œuvre de ces valeurs dans notre pratique quotidienne.

Les pressions administrativo-financières que subissent les hôpitaux mais également les structures d'hébergement risquent d'induire un individualisme de la part des directions d'institutions et une vision à court terme dans la recherche de solutions au détriment des personnes concernées.

Et pourtant cette recherche de solutions ne peut être que collective et partenariale !

Dans un environnement en crise, seuls la recherche de compromis et le partage des risques doivent devenir les règles. Personne ne gagne, personne ne perd puisque le but est de faire évoluer ensemble un système socio-sanitaire qui n'est plus adapté aux besoins de la santé mentale actuelle.

La CCICp s'engage à tout faire pour œuvrer dans ce sens.